

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction pilotage et ressources
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_025 SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

26 - MODIFICATION DU TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Au vu des créations et fermetures de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

Les créations des postes relevant :

- du cadre d'emplois des attachés et des rédacteurs afin de recruter un expert de la commande publique ;
- du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs afin de recruter un référent famille Le Totem ;
- du cadre d'emplois des ingénieurs afin de recruter un chef de service équipes VRD ;
- du cadre d'emplois des techniciens afin de recruter un chef de service magasin des Fiquettes ;
- du cadre d'emplois des assistants d'enseignement afin de recruter un enseignant chant chorale ;
- du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique afin de recruter un enseignant chant techniques vocales ;
- du cadre d'emplois des adjoints techniques afin de recruter un agent accueil et surveillance musées 3.

1 poste créé d'assistante de direction ports et nautisme à temps non complet (17h30/35h) au sein de la régie à autonomie financière du port.

Les suppressions des postes relevant des cadres d'emplois :

- des agents de maîtrise suite à la fermeture du poste d'Infographiste imprimerie (2nd) ;
- des adjoints techniques suite à la fermeture du poste de comptable/magasinier 4 ;
- des assistants d'enseignement artistique suite à la transformation du poste d'Enseignant chant chorale.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du Comité Social Territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 à L.313-4, L.332-8 à L.332-12, L.333-1 à L.333-12 et L.333-14,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1er : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

Créations de postes :

- Pôle Finances et administration :
 - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des attachés et des rédacteurs à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés.
- Pôle Cohésion Sociale :
 - 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des animateurs.



- Pôle Patrimoine et Cadre de Vie
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des techniciens.
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise.
- Pôle Proximité Citoyenneté et Culture
- 2 postes ouverts dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet (5h15/20h chacun).
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.
- Pôle Attractivité et Urbanisme
- 1 poste créé d'assistante de direction ports et nautisme à temps non complet (17h30/35h) au sein de la régie à autonomie financière du port.

Fermetures de postes :

- Pôle Finances et administration :
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Pôle Proximité Citoyenneté et Culture
- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet (11h/20h).

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1er par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 4 : Les agents relevant de la régie à autonomie financière du port, seront recrutés conformément au code du travail sur un contrat de droit privé.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} mars 2024.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h09		Nombre de votants : 54	
Pour : 49	Contre : 0	Abstentions : 5 Bruno FRANÇOISE Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Sandrine TARIN	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/01/2024	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/03/2024		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
Total	8	0	0	8	0	8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	1			1		1
Attaché	97		1	98	1	97
Rédacteur	162		1	163		163
Adjoint administratif	352			352		352
Total	612	0	2	614	1	613
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	68		1	69		69
Technicien	123		1	124	1	123
Agent de maîtrise	132	1		131	1	130
Adjoint technique	868	1	1	868		868
Total	1194	2	3	1195	2	1193
FILIERE ANIMATION						
Animateur	63			63	1	62
Adjoint d'animation	44			44		44
Total	107	0	0	107	1	106
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur de bibliothèque	3			3		3
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	8			8		8
Bibliothécaire	9			9		9
Assistant de conservation	20			20		20
Adjoint du patrimoine	25			25	1	24
Assistant d'enseignement artistique	27	1	2	28		28
Professeur d'enseignement artistique	10			10		10
Total	104	1	2	105	1	104
FILIERE SOCIALE						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	14		1	15		15
Educateur de jeunes enfants	15			15		15
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	76			76		76
Total	131	0	1	132	0	132
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	8			8		8
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/01/2024	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/03/2024		
Infirmier en soins généraux	7			7		7
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
Total	104	0	0	104	0	104
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
Total	23	0	0	23	0	23
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	42			42		42
Opérateur des APS	2			2		2
Total	44	0	0	44	0	44
TOTAL GENERAL						
	2327	3	8	2332	5	2327
Autres emplois						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistantes maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3
Régie à autonomie financière du port						
Assistante direction ports et nautisme	0		1	1		1